

Compte-rendu de la deuxième réunion de travail du GT industrie tenue le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

Lundi 18 mars 2024 – 9h30-12h

La deuxième réunion de travail du GT industrie tenue le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est tenue en ligne le lundi 18 mars 2024.

Réunissant près de 100 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels), la réunion s'est déroulée dans un climat favorable.

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Les principaux enjeux de la territorialisation de la planification pour la région AURA, rappelés lors de cette première session sont :

- Un enjeu d'harmonisation des démarches à différentes échelles et d'intégration des spécificités de chaque territoire, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;
- Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de l'impact actuel spécifique à chaque territoire, de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources ;
- Un enjeu de massification des actions à mettre en œuvre à court terme qui passe par la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré.

Au programme de cette deuxième réunion sectorielle, une synthèse de l'état des lieux du secteur a été présenté aux participants ainsi que les 3 principaux défis pour l'industrie, à savoir :

- *Défi 1* : Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre des 30 sites régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 2019) ;
- *Défi 2* : Mobiliser toutes les TPE, PME, et ETI industrielles de la région AURA pour la décarbonation ;
- *Défi 3* : Améliorer la structuration de la filière et développer les débouchés du bois local.

Pour chacun des défis, des témoignages ont été apportés par des acteurs clés du territoire, à savoir :

- *Défi 1* :
 - Frédéric Laroche, Axelera
- *Défi 2* :
 - Camille WAIT, CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Antoine Chevillard, CMA Auvergne-Rhône-Alpes
- *Défi 3* :
 - Marinette Feuillade, Fibois

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay disponible sur demande auprès de la cellule technique, retranscrit les résultats des quiz ainsi que les temps d'échanges de questions/réponses.

Résultats des sondages

- Sondage 1 : L'organisation que vous représentez pourrait-elle contribuer à relever ce défi « Renforcer l'accompagnement des **90 sites régionaux** les plus émetteurs de gaz à effet de serre en région AURA pour atteindre une réduction de 40% des émissions entre 2019 et 2030 » ?
 - ➔ 22% des participants ont répondu être déjà fortement engagés sur cette thématique tandis que 38% des participants ont répondu prévoir renforcer leurs actions pour agir sur ce défi.
- Sondage 2 : L'organisation que vous représentez pourrait-elle contribuer à relever ce défi « Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région Auvergne-Rhône-Alpes pour la décarbonation » ?
 - ➔ 32% des participants ont répondu être déjà fortement engagés sur cette thématique tandis que 24% des participants ont répondu prévoir renforcer leurs actions pour agir sur ce défi.
- Sondage 3 : L'organisation que vous représentez pourrait-elle contribuer à relever ce défi « Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local » ?
 - ➔ 33% des participants ont répondu être déjà fortement engagés sur cette thématique tandis que 33% des participants ont répondu prévoir renforcer leurs actions pour agir sur ce défi.

| Questions | Réponses apportées par la cellule technique COP / intervenants |
|---|---|
| <p>Pourquoi la décarbonation devient un sujet urgent aujourd'hui alors que nous connaissons la situation depuis de nombreuses années, pourquoi maintenant ?</p> | <p>Bien que ce sujet soit connu depuis longtemps, il est aujourd'hui plus pressant. L'État n'a pas attendu pour initier des actions de décarbonation, mais une accélération significative est désormais observée. Face à l'urgence climatique, il est impératif d'intensifier les efforts mis en œuvre. Agir maintenant n'est pas une option, mais une nécessité pour le secteur industriel afin d'atténuer ses impacts environnementaux et garantir un avenir durable.</p> |
| <p>Objectif de la planification écologique --> réduire nos émissions directes, c'est-à-dire le Scope 1 et 2 d'un bilan carbone. la solution de réduire nos importations et de produire en France va augmenter nos scopes 1 et 2. quelles sont les solutions pour réduire nos émissions et réindustrialiser ?</p> | <p>Plusieurs approches efficaces existent, notamment l'utilisation d'énergie décarbonée (comme l'électricité), la réduction des transports liés à l'activité industrielle grâce au report modal (en évitant les transports en avion et en bateau), ainsi que la diminution des distances de transport.</p> |
| <p>L'industrie électronique, qui utilise des gaz fluorés qui sont des GES très puissants, n'est jamais évoquée. Est-elle prise en compte ?</p> | <p>Les gaz fluorés sont effectivement pris en compte dans les émissions totales de l'activité industrielle. Il a également souligné que l'industrie électronique ne fait pas partie des plus gros émetteurs, mais que les acteurs de cette industrie sont tout de même accompagnés dans le cadre du défi 2 sur les émissions diffuses.</p> |
| <p>Les EPCI sont-ils informés par les chambres consulaires des entreprises identifiées ?</p> | <p>Les EPCI sont effectivement pris en compte dans cette démarche. En effet, l'objectif du projet est de déployer ce dispositif à grande échelle sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec une communication étendue à tous les territoires.</p> |
| <p>Quelle est la balance commerciale bois, en France, en région AURA ?</p> | <p>La balance commerciale affiche actuellement un léger déficit, bien que les chiffres finaux soient encore en cours de stabilisation.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Pouvons-nous valoriser tous les types d'arbres / essence pour le bois d'œuvre ?</p> <p>L'on peut valoriser des arbres et/ou des essences qui L'on peut valoriser des arbres qui sont peu ou prou valorisées, mais si on laisse faire uniquement le mécanisme économique, il risque d'y avoir un problème de compétitivité par rapport aux autres produits notamment ceux qui sont importés</p> | <p>Les feuillus sont aujourd'hui encore peu pris en compte, principalement en raison de la faible demande du secteur de la construction. Il est nécessaire de mener des actions de lobbying pour améliorer la réglementation concernant les résineux pour mieux prendre en compte les feuillus, et ainsi mieux valoriser l'ensemble des essences d'arbres présentes dans les forêts de la région.</p> |
| <p>L'importance des petits propriétaires n'est-elle pas une difficulté pour réussir ces objectifs ? Y a-t-il une information à destination de ces petits propriétaires ?</p> | <p>En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 % de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. Ce morcellement important de la surface forestière régionale nécessite de convaincre ces propriétaires de revoir leur gestion forestière. Cela s'avère plus complexe, car il existe moins d'aides que pour les forêts publiques. Il faudra donc collaborer avec les EPCI et les institutions pour les sensibiliser, les mobiliser et changer leur approche de la gestion forestière.</p> |
| <p>Quel est le cout pour un acteur qui souhaite s'engager dans le pacte ?</p> | <p>Ce coût s'élève à 2000 € pour les acteurs privés, en échange de l'accompagnement et de la valorisation de leur engagement. Cependant, pour les petites collectivités, l'accompagnement est gratuit et se présente sous la forme d'ateliers collectifs.</p> |